

14ème législature

Question N° : 17955	De M. Julien Aubert (Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >politique de l'éducation	Analyse > technologies numériques. développement.
Question publiée au JO le : 12/02/2013 Réponse publiée au JO le : 17/09/2013 page : 9691 Date de renouvellement : 11/06/2013		

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place du numérique dans l'enseignement supérieur. Alors que le numérique a profondément bouleversé la manière de travailler et de communiquer, peu de lignes ont bougé dans la manière d'enseigner des universités : absence de cours en ligne, inexistence de réseaux sociaux étudiants internes aux universités, trop rares cours donnés par vidéoconférence... Il nous faut avancer dans ces domaines pour ne plus être à la traîne. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement entend faire afin de soutenir les universités françaises dans la modernisation de leur enseignement et de permettre un basculement vers le numérique des enseignements.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a depuis plusieurs années une politique de soutien au développement du numérique dans les établissements. Il a contribué, notamment par le biais des universités numériques en région, au développement coordonné d'infrastructures et de services (100 % des étudiants des universités disposent d'un environnement numérique de travail, de plus en plus performant). Un effort de production mutualisée de ressources pédagogiques numériques a été mené dans le cadre des universités numériques thématiques aboutissant à un ensemble unique au plan international de 23 000 ressources de toutes disciplines (cours, banques d'exercices, études de cas, simulations...) validées et en accès gratuit et libre. Les évolutions tant des technologies et des pratiques sociales (mobilité, réseaux sociaux...) que des stratégies d'enseignement supérieur impliquent un effort renouvelé et global. C'est pourquoi la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a proposé l'inscription pour la première fois de ces problématiques dans la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, prévoyant notamment que les établissements rendront disponibles ressources et services en ligne. Par ailleurs, elle a annoncé la mise en place d'une initiative « France université numérique », qui, à compter de l'automne 2013, devrait soutenir l'ensemble des aspects du développement numérique et notamment la constitution d'une offre numérique française de formation adaptée et attractive y compris à l'international.